

## BUDGET 2018 SOIRÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

Le mercredi 6 décembre 2017 à 19 h, tous les citoyens intéressés sont invités à participer à une soirée publique d'information qui se tiendra dans le hall d'exposition du Centre culturel, au 600, rue Richelieu, à Beloeil.

Lors de cette soirée, l'équipe présentera le prochain budget de la Ville et répondra aux questions des citoyens. Elle expliquera les grandes orientations budgétaires de l'exercice financier 2018, de même que les projets d'immobilisations qui seront réalisés au cours de la prochaine année.

Toute la population est invitée à participer à cette rencontre d'information et d'échanges.

Le budget 2018 de la Ville sera par la suite adopté le 11 décembre prochain, lors de l'assemblée du conseil municipal.



## UNE PREMIÈRE CONCOURS VITRINE SUR BELOEIL!

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, pensez achat local! La Ville de Beloeil met à la disposition de 12 commerces sa vitrine du bureau d'accueil touristique et en profite pour vous offrir un concours haut en couleur!

**Gagnez les produits de la vitrine en cadeaux :  
12 prix, 3 façons de participer!**

- 1 Prenez une photo devant la vitrine en mentionnant votre produit coup de cœur sur la page Facebook @vitrinesurbeloeil;
- 2 Prenez une photo sur les lieux de votre commerce préféré participant en commentant ce que vous aimez du magasin (produits, service, etc.) sur la page Facebook @vitrinesurbeloeil;
- 3 Achetez un article dans un magasin participant et doublez vos chances de gagner!



Allez admirer dès maintenant la vitrine  
et ses magnifiques prix  
au 20, rue Saint-Jean-Baptiste à Beloeil.

Soutenez l'achat local : participez en grand nombre!

Pour les détails du concours, visitez  
[beloeil.ca/vitrinesurbeloeil](http://beloeil.ca/vitrinesurbeloeil).

Le tirage aura lieu le mercredi 24 janvier 2018.  
La liste des gagnants sera disponible sur la page  
du concours.

## COLLECTE DES DÉCHETS

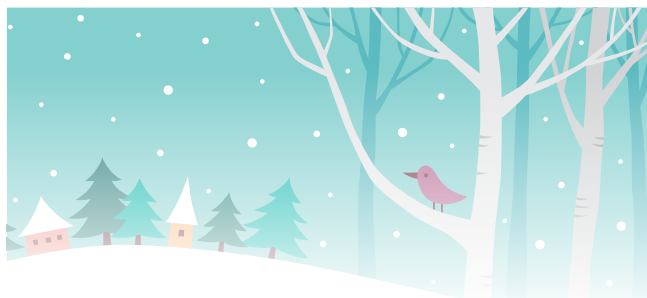
### CHANGEMENT D'HORAIRE DÈS LE 27 NOVEMBRE

À compter du 27 novembre, la collecte des déchets sera effectuée en alternance, toutes les deux semaines. Rappelons que la ville est divisée en deux territoires (nord et sud), comme pour le recyclage. La collecte sera effectuée le 27 novembre dans le secteur nord et le 4 décembre dans le secteur sud.



### COLLECTE DE SAPINS DE NOËL LE VENDREDI 12 JANVIER

La Ville procède à une collecte d'arbres de Noël naturels après la période des fêtes. La collecte aura lieu le vendredi 12 janvier 2018. Vous n'avez qu'à déposer votre sapin, sans décoration, en bordure de rue la veille de la collecte après 19 h ou le matin de la collecte avant 7 h.



## HORAIRE DES FÊTES

### Bureaux administratifs

Tous les bureaux administratifs et d'accueil aux citoyens seront fermés pour la période des fêtes à compter de 12 h 30, le vendredi 22 décembre.

La reprise des activités se fera le jeudi 4 janvier 2018 selon l'horaire habituel (8 h à 12 h et 13 h à 16 h).

### Bibliothèque

24-25-26-31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier - Fermé

### Aréna

24-25-26-31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier - Fermé

### Écocentre

Jusqu'au 16 décembre - Ouvert le samedi entre 8 h et 16 h

## Procurez-vous votre trousse d'économie d'eau potable



Trousse  
Pomme  
de douche  
téléphone

solutions  
écofitt

Il suffit parfois de changer quelques habitudes ou de remplacer de petits équipements pour éviter le gaspillage d'eau. La Ville de Beloeil est fière d'encourager ses citoyens à économiser l'eau potable dans leur résidence par l'entremise de la trousse Écofitt.

Subventionnée par la municipalité, chaque trousse est vendue au coût de 5 \$, plus taxes. Celle-ci contient :

- une pomme de douche (au choix : douche téléphone ou douche traditionnelle) avec compensation de pression pour une efficacité maximale. Permet d'économiser plus de 40 % d'eau;
- un aérateur de robinet limitant le débit homologué WaterSense® pour la salle de bain;
- un aérateur de robinet limitant le débit pour la cuisine;
- un ruban de téflon ainsi qu'un sac débitmètre pour mesurer la consommation d'eau avant et après l'installation des nouveaux produits.

Les équipements sont de marque Solutions Écofitt et détiennent une garantie de dix ans.

**Vous pouvez vous procurer cette trousse pour seulement 5 \$ :**

1- au Service des finances de l'hôtel de ville  
(777, rue Laurier)

2- à la bibliothèque municipale (620, rue Richelieu)

3- au comptoir du Service de l'urbanisme  
(996, rue Dupré)

Pour toute question : 450 467-2835, poste 2825  
ou meferland@beloeil.ca.

## STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT JUSQU'AU 31 MARS

Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars, le stationnement dans toutes les rues ou les ruelles est interdit sur tout le territoire, entre 2 h et 7 h du matin, sauf avis contraire. Merci de votre collaboration.



## EN HIVER, ON PENSE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES!

### Déneigement

- La réglementation municipale interdit de déposer la neige sur la voie publique, tant pour les particuliers que les entrepreneurs;
- Les journées de collectes de matières résiduelles, assurez-vous de garder vos bacs sur votre terrain (pas sur le trottoir ni dans la rue);
- Les journées de déneigement, laissez votre véhicule dans votre entrée pour que la charrue puisse faire un meilleur travail;
- Si vous faites affaires avec un déneigeur privé, assurez-vous qu'il possède un permis d'opération valide provenant de la Ville;
- Les interventions de déneigement et d'épandage sont priorisées selon les différents niveaux de services : artères principales, rues collectrices, zones scolaires et institutionnelles ainsi que le secteur commercial. La Ville fait donc appel à la collaboration des automobilistes pour adapter leur conduite en période hivernale;
- Si vous installez des tuteurs à neige en bordure du trottoir, assurez-vous qu'ils soient à une distance d'au moins 0,6 mètre de la voie publique et d'une hauteur minimum de quatre pieds à l'extérieur du sol afin qu'ils soient visibles.

### Sécurité

- En tout temps, assurez-vous de bien dégager les sorties d'urgence : portes secondaires, balcons et certaines fenêtres doivent permettre d'évacuer les lieux au besoin;
- Un dégagement de 1,5 mètre autour des bornes-fontaines est nécessaire pour permettre aux pompiers d'y avoir accès rapidement;
- Pour assurer le bon fonctionnement des appareils au gaz, ne pas oublier de dégager les entrées d'air (ouverture d'approvisionnement) et les conduits d'évacuation situés à l'extérieur des bâtiments;
- De plus, assurez-vous de bien dégager l'accès au branchement du gaz naturel ou aux réservoirs de propane. Les vannes d'alimentation doivent être accessibles afin de faciliter les interventions;
- La saison du chauffage au bois débute bientôt : pensez à faire ramoner votre cheminée par un ramoneur certifié. Il sera également en mesure de déceler si elle est en bonne condition et conforme aux normes d'installation;
- Après avoir profité de la chaleur de votre foyer, assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible, à plus d'un mètre des bâtiments, pour une période de 3 à 7 jours.